

Urca : la dévolution immobilière, « question cruciale, mais nous ne sommes pas prêts » (C. Clément)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Interview n°340756 - Publié le 14/10/2024 à 17:21

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 18/10/2024 à 08:48



Christophe Clément, président de l'Urca, depuis le 21/03/2024. - © Urca



Écoutez la synthèse

00:00

00:00  

« À l'heure actuelle, nous ne sommes pas prêts à assumer pleinement la dévolution du patrimoine », déclare [Christophe Clément](#), président de l'Urca (Université de Reims-Champagne-Ardenne), le 10/10/2024, alors que l'université avait candidaté lors du mandat de son prédécesseur, Guillaume Gellé. Il s'exprime dans une interview à News Tank, le 10/10/2024, à l'occasion de sa première rentrée en tant que président d'université, ayant été élu le 21/03/2024.

« Cependant, nous poursuivrons notre préparation dans les mois à venir en nous concentrant sur deux enjeux principaux : premièrement, l'internalisation des compétences nécessaires pour gérer cette dévolution, et deuxièmement, la dimension financière. »

Il mentionne le « besoin important de financement pour mettre l'ensemble des bâtiments aux normes », alors que l'Urca possède 120 bâtiments pour 250 000 m². « Cela dit, la dévolution pourrait nous offrir des opportunités, notamment en termes d'opérations financières intéressantes », ajoute-t-il.

Avec un déficit de 4,7 M€ pour 2024, l'université s'emploie à développer de nouvelles ressources, « notamment avec la réduction des heures de licence à 1500 heures », et l'établissement « de plus en plus de liens avec le secteur privé, notamment à travers des formations et des partenariats » ainsi que l'alternance.

Christophe Clément évoque également la nouvelle offre de formation de l'Urca, avec l'intégration de notions d'IA (Intelligence artificielle) à travers tous les parcours. Il aborde enfin la question de la vie étudiante et fait part des actions de l'établissement en faveur des étudiants précaires.

Besoin important de financement pour mettre l'ensemble des bâtiments aux normes.

Qu'attendez-vous de l'acte 2 de l'autonomie des universités, dont des mesures sont en expérimentation ?

Christophe Clément : Un élément essentiel de la deuxième phase de l'autonomie concerne la dévolution du patrimoine immobilier. C'est une question cruciale pour nous. À l'heure actuelle, nous ne sommes pas prêts à l'assumer pleinement.

Cependant, nous poursuivrons notre préparation dans les mois à venir en nous concentrant sur deux enjeux principaux : premièrement, l'internalisation des compétences nécessaires pour gérer cette dévolution, et deuxièmement, la dimension financière.



Nous espérons avoir des projections précises »

Nous espérons avoir des projections précises, notamment pour savoir si les nouvelles universités qui obtiendront la dévolution bénéficieront d'un soutien financier, comme cela a été le cas pour celles de la première vague, de manière très significative. Malheureusement, les aides ont déjà été réduites pour la vague suivante.

Dans le contexte actuel, nous avons des craintes légitimes que les universités qui n'ont pas encore demandé la dévolution ne soient pas du tout accompagnées sur le plan financier. Toutefois, il est évident que cette dévolution finira par se concrétiser. Nous nous préparons donc techniquement, tout en étant préoccupés par les aspects financiers.

Cela représente un défi important pour vous, avec un patrimoine immobilier aussi conséquent...

En effet, nous possédons 120 bâtiments pour un total de 250 000 m². C'est considérable, notamment par rapport à d'autres universités. Nous sommes répartis sur cinq villes : Charleville-Mézières, Reims, Châlons-en-Champagne, Troyes et Chaumont. Plus de 80 % de nos activités se concentrent à Reims.

Cela représente un parc immobilier conséquent, d'autant que certains bâtiments nécessitent encore des travaux, notamment en termes de rénovation et d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Il existe donc, indépendamment de la dévolution, un besoin important de financement pour mettre l'ensemble de nos bâtiments aux normes.

Nous craignons de nous retrouver du jour au lendemain avec un budget inchangé, tout en ayant à assumer la maintenance de l'ensemble de nos bâtiments, ce qui s'avère très complexe. Les premières universités qui ont demandé à être accompagnées financièrement ne l'ont pas fait sans raison.



Nous espérons être prêts d'ici un an ou deux. »

Cela dit, la dévolution pourrait nous offrir des opportunités, notamment en termes d'opérations financières intéressantes. Toutefois, pour l'instant, nous ne sommes pas encore en mesure, sur le plan technique, de tirer parti de ces possibilités. Nous espérons être prêts d'ici un an ou deux.

La dévolution du patrimoine doit pouvoir générer des ressources propres, par exemple en développant des logements étudiants. Pour vous, est-ce encore trop tôt pour envisager cela ?

Effectivement, pour l'instant, il y a encore trop d'enjeux, notamment au niveau des travaux à réaliser. Au-delà des ressources propres potentielles, il faut également considérer la question de la rénovation énergétique de plusieurs de nos bâtiments. Nous devons encore internaliser les compétences nécessaires pour gérer cette dévolution. Cela implique le recrutement de dix à douze personnes spécifiquement dédiées à cette tâche, ce qui est encore un défi à l'heure actuelle.

Une fois que nous serons mieux équipés et que nos finances seront stabilisées, cela pourra effectivement devenir intéressant en termes de rentrées financières. Toutefois, à ce jour, l'équilibre entre les recettes potentielles et les coûts de maintenance reste incertain.

Avez-vous une estimation des coûts de maintenance à venir ?

Nous sommes en train d'établir ces chiffres, mais cela n'inclut pas encore la rénovation énergétique, qui est un autre enjeu majeur. Comme pour beaucoup de bâtiments construits dans les années 60-70, des rénovations sont nécessaires pour améliorer leur efficacité énergétique.

Nous venons, par exemple, de rénover un bâtiment du campus Moulin de la Housse, dont le coût total s'est élevé à 7 M€, dont la moitié était dédiée au désamiantage.

Il n'y a pas eu d'aides spécifiques de l'État, mis à part quelques dotations pour l'énergie. Il n'existe plus de plan d'aide prévu pour les années à venir.

Les difficultés budgétaires de l'Université Reims Champagne-Ardenne

Vous avez également mentionné les difficultés budgétaires. Où en êtes-vous actuellement sur le plan financier ?

Pour cette rentrée, nous avons un déficit de 4,7 M€. Nous espérons améliorer cette situation lors du budget rectificatif n° 2, mais nous ne parviendrons probablement pas à l'équilibre cette année.

C'est en partie dû aux mesures Guerini, qui nous ont coûté entre 4 et 5 M€. Cela a commencé en 2022 et s'est poursuivi en 2023. Ces dépenses n'ont toujours pas été compensées, et nous devons continuer à en assumer les conséquences financières. Par ailleurs, l'augmentation des coûts énergétiques a aussi un impact considérable. Par exemple, nos factures d'électricité sont passées de 3 M€ à environ 10-11 M€ par an.

Quels sont vos levier pour chercher à équilibrer le budget ?

Nous travaillons à développer de nouvelles ressources, en particulier avec la réduction des heures de licence à 1 500 heures, ce qui devrait nous permettre de réaliser des économies significatives.

Nous établissons également de plus en plus de liens avec le secteur privé, notamment à travers des partenariats sur des projets de recherche ou des actions de formations. L'alternance constitue également une ressource supplémentaire, mais nous ne savons pas combien de temps ces financements seront maintenus, surtout avec les contraintes budgétaires annoncées.

La nouvelle offre de formation 2024-2028

Quelles sont les lignes de votre nouvelle offre de formation ?

Nous proposons désormais un peu plus de 150 formations, dont certaines ont été créées ou ajustées en fonction de l'évolution des besoins du marché. Ces formations ont été élaborées en collaboration avec le monde socio-économique, et sont soit des évolutions de formations existantes, soit des créations lorsque des besoins pérennes étaient identifiés.

Le premier objectif de cet axe est de garantir l'excellence académique, la réussite de nos étudiants et leur insertion professionnelle, dans laquelle nous avons déjà de bons résultats.

Ensuite, nous avons travaillé sur l'ouverture des cursus, le renforcement des liens avec l'environnement socio-économique et le monde de la recherche, ainsi que sur l'autonomie des étudiants. Un autre point important est l'internationalisation de nos formations, un aspect que nous prévoyons de développer significativement dans les prochaines années.

Proposez-vous de nouvelles formations ?

Concernant les nouvelles formations, nous avons cherché à les ancrer dans nos domaines d'expertise, tels que la bioéconomie, l'environnement, mais aussi dans des secteurs plus techniques comme l'intelligence artificielle. Par exemple, nous avons introduit des parcours en intelligence artificielle dans notre master d'informatique, ainsi qu'un master en droit du numérique.

Notre objectif est que nos étudiants puissent ajouter une compétence en intelligence artificielle à leur parcours, afin d'être compétitifs sur le marché de l'emploi. Cette compétence est aujourd'hui requise dans une multitude de secteurs, de l'administration aux disciplines scientifiques les plus pointues.

En ce qui concerne notre cœur d'expertise, nous avons également développé un master sur les sciences de la durabilité, un master en droit de l'environnement, et une licence professionnelle axée sur la protection de l'environnement et les métiers de la vigne et du vin.

La nouvelle offre de formation

La nouvelle offre de formation comprend deux Deust (Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques), 25 licences, 35 licences professionnelles, 19 BUT (Bachelor universitaire de technologie), 59 Masters, quatre diplômes de formations générale, quatre diplômes de formation approfondies, deux diplômes d'État et un diplôme d'œnologue.

L'intelligence artificielle est donc intégrée à différents niveaux de vos formations ?

Oui, absolument. Nous nous efforçons d'intégrer des notions d'intelligence artificielle à plusieurs niveaux, car cette compétence devient indispensable dans presque tous les secteurs d'activité.

Nous le faisons non seulement dans la partie activités de recherche, mais nous développons également l'utilisation de l'intelligence artificielle pour améliorer notre compétitivité dans nos actions de formation et dans notre administration. Par exemple, au sein de notre Institut de l'intelligence artificielle en santé, nous travaillons sur des applications spécifiques à nos domaines d'expertise, plutôt que sur les aspects fondamentaux de l'IA.

Nous mettons également en place des initiatives comme l'IA Week, qui se tiendra du 14/10 au 18/10/2024, afin de sensibiliser l'ensemble de l'université à cette technologie, tant les personnels que les étudiants.

Vous avez mentionné la réduction des heures en licence à 1500 heures. Est-elle simplement motivée par des considérations budgétaires ? Comment cela a-t-il été accueilli par les enseignants ?

Nous sommes passés de 1 650 heures à 1 500 heures en licence, soit une réduction de 150 heures. Cette décision a effectivement été motivée par deux raisons. D'une part, il y a un aspect financier que nous ne pouvons nier. D'autre part, nous avons constaté que, sur une licence de trois ans, cette réduction de 50 heures par an n'aura pas un impact significatif sur les compétences finales des étudiants.

Ce qui intéresse principalement les recruteurs, c'est ce que les étudiants auront acquis lors de leur dernier semestre, notamment durant leurs stages. La même logique s'applique aux masters.

De plus, lorsque l'on observe ce qui se fait ailleurs en France, la moyenne nationale est désormais proche de 1 500 heures, ce qui montre qu'il est tout à fait possible de maintenir la qualité de l'enseignement avec cette durée.

Bien sûr, cette mesure a suscité des interrogations, et certaines composantes ont manifesté leur mécontentement. Cependant, après des échanges et des explications, la majorité des composantes a fini par accepter cette décision.

Les actions de lutte contre la précarité étudiante

Vous avez mis en avant la lutte contre la précarité étudiante comme axe central de la stratégie de l'Urca.

Quelles sont les actions prévues pour cette rentrée ?

La précarité touche non seulement les étudiants boursiers, mais aussi ceux qui frôlent les critères d'éligibilité aux bourses et qui ne bénéficient d'aucune aide financière.

Voici les actions concrètes mises en place pour lutter contre cette précarité :

- Le financement de l'Agoraé a été augmenté de 50 %, ce qui permet de proposer des produits alimentaires à des prix très bas, tels que des fruits et légumes à 0,03 € par kilo et de la viande à 0,40 € par kilo.
- La distribution de « boîtes d'installation » pour aider les étudiants à mieux s'installer.
- La collaboration avec le Secours populaire, avec la mise en place d'une nouvelle convention pour fournir des paniers solidaires aux étudiants en difficulté financière, avec des distributions régulières à travers un « Bus de solidarité », le « Solidaribus ».
- Plus de 200 nouveaux ordinateurs et 130 k€ en matériel (calculatrices, vidéoprojecteurs, etc.) sont mis à disposition des étudiants.
- Une prise en charge de 500 € pour le permis de conduire est offerte à 65 apprentis sur critères sociaux.
- Plus de 400 emplois étudiants sont proposés, adaptés à leur emploi du temps, principalement dans les bibliothèques universitaires et à travers des programmes de tutorat.
- L'accès gratuit aux activités sportives, ce qui représente une économie non négligeable pour les étudiants.



Formation du personnel aux premiers secours en santé mentale »

En plus de la précarité financière, la précarité mentale est également une problématique croissante, avec une augmentation des consultations auprès des services de santé universitaire. Des initiatives comme la formation du personnel aux premiers secours en santé mentale, le recrutement de psychologues et de psychiatres, la mise en place en mai dernier d'une ligne « Nightline », ainsi que des thérapies via réalité virtuelle sont mises en place pour aider les étudiants à surmonter leurs phobies et anxiétés.

La collaboration avec le Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) et les différentes composantes universitaires vise également à étaler les pauses méridiennes pour faciliter l'accès aux services de restauration. Les discussions se poursuivent pour permettre une pause méridienne plus large, afin de réduire le stress lié aux repas et aux files d'attente.

Enfin, la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement fait partie intégrante de la stratégie universitaire, avec l'élargissement de la plateforme de signalement VSS (Violences sexuelles et sexistes) et la mise en place d'une formation obligatoire pour les étudiants de première année sur ces sujets.